Délibération n°2023/38

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L. 715-2 et suivants,
Vu le règlement intérieur et les statuts en vigueur de l'UTT.

Objet : Création DU "détection des signaux de radicalisation terroriste"
Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte : - La création du Diplôme Universitaire « Détection des signaux de radicalisation terroriste, sémiologie opérationnelle » répond à plusieurs objectifs stratégique, pédagogique et économique ». - La tarification de 1500 € par stagiaire pour suivre cette formation Une analyse du niveau de marge du projet devra être réalisée ultérieurement et transmise, pour information, au Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 24
Présents : 17
Pouvoirs : 6

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Troyes, le 19 octobre 2023

Hervé GRANDJEAN
Le Président du Conseil d'Administration

Publié sur le site internet de l'UTT le : 23/10/2023
Transmis à Mme la Rectrice, chancelière des universités le : 23/10/2023